



AVIS

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord sur le transport aérien entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et les Etats-Unis d'Amérique, d'autre part, signé à Washington le 30 avril 2007, et au Protocole modifiant l'accord sur le transport aérien entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et les Etats-Unis d'Amérique, d'autre part, signé à Bruxelles le 24 juin 2010

3 septembre 2012

Demandeur	Ministre Guy Vanhengel
Demande reçue le	2 juillet 2012
Demande traitée par	Commission Economie - Emploi - Fiscalité - Finances
Demande traitée le	29 août 2012
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	3 septembre 2012

Préambule

Cet avant-projet d'ordonnance poursuit l'assentiment de la Région de Bruxelles-Capitale à deux traités internationaux entre la Communauté européenne et les Etats-Unis d'Amérique en matière de transport aérien. Il s'agit de l'Accord sur le transport aérien du 30 avril 2007 et du Protocole modifiant l'accord du 24 juin 2010.

L'Accord sur le transport aérien avait été conclu après que la Cour de Justice de l'Union européenne avait condamné les accords bilatéraux en matière de transport aérien de huit Etats membres avec les Etats-Unis d'Amérique pour cause de non-respect de la compétence communautaire et des dispositions dans le domaine de la liberté d'établissement. Cet Accord constitue un premier pas vers un marché de transport aérien transatlantique intégré et comporte des mesures de coopération en matière de sécurisation, de sécurité, de concurrence, d'environnement et d'aides publiques.

Le Protocole modifiant l'accord sur le transport aérien se situe dans le prolongement de l'Accord et crée un cadre pour de nouvelles collaborations en matière de convergence de la réglementation, ainsi que pour des investissements supplémentaires et en matière d'accessibilité des marchés.

Avis

Le **Conseil** formule un **avis favorable** concernant cette demande d'avis.

*
* *